

Alerte à l'industrie

Direction de la santé et du bien-être des animaux
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

19 septembre 2018

Alerte à la grippe aviaire pour les propriétaires de petits élevages et les amateurs d'oiseaux

Les éleveurs de petits troupeaux ou de gibiers à plumes à des fins personnelles ou pour en faire le commerce à petite échelle doivent être conscients du risque que des maladies comme la grippe aviaire représentent pour la santé de leurs oiseaux. La grippe ou influenza aviaire (IA) peut infecter les oiseaux sauvages et domestiques, dont les poulets, les dindons, les faisans, les cailles, les canards, les oies et les pintades. L'infection est contractée par contact direct avec les écoulements des yeux et des narines ou les excréments d'oiseaux infectés ou avec des surfaces contaminées, des aliments ou des réserves d'eau infectés.

Il existe un risque accru de transmission de l'influenza aviaire aux troupeaux de volailles et aux gibiers à plumes au cours de la migration des oiseaux sauvages à l'automne.

Les oiseaux qui ont accès à l'extérieur ne devraient pas partager leur territoire avec des canards, des oies ou des oiseaux de rivage sauvages. Assurez-vous que les zones où les oiseaux sont en liberté ne présentent pas d'attraits pour la sauvagine, notamment une mare, des mangeoires ouvertes, lesquelles pourraient être contaminées par les fientes de sauvagine.

Les maladies infectieuses des volailles se transmettent le plus souvent d'un élevage infecté à un élevage sain par le contact avec des oiseaux, des personnes ou du matériel infectés. Le déplacement d'oiseaux infectés peut contribuer à véhiculer le virus de l'IA à un nouvel endroit. Au cours d'une éclosion de grippe aviaire, la participation à des foires avicoles peut accroître le risque de propagation des maladies. Si des oiseaux infectés sont déplacés dans le cadre d'un encan, d'une foire, d'un concours ou d'un festival, le virus de l'IA peut être transporté vers de nombreux nouveaux endroits. Il se peut que des oiseaux d'apparence saine soient déjà infectés et transmettent l'IA à d'autres oiseaux avant de présenter des signes de la maladie.

Observez très attentivement vos oiseaux. Surveillez les maladies et les décès et faites le suivi de la consommation d'eau et de nourriture. La détection précoce est déterminante. Recherchez tout signe de maladie, comme la dépression, la diminution de la consommation de nourriture, la baisse de production d'œufs, l'enflure des caroncules, l'éternuement, l'essoufflement, des sécrétions des yeux ou du nez, la diarrhée ou une mort subite.

Si vous soupçonnez des problèmes de santé au sein de votre élevage, communiquez immédiatement avec votre vétérinaire.

Voici les principales étapes à suivre pour réduire le risque d'influenza aviaire dans votre troupeau :

- Évitez de participer à des foires, à des ventes, à des concours et à des festivals durant une éclosion de maladie.

- Ne laissez personne ayant été récemment en contact avec d'autres oiseaux (qu'il s'agisse de leurs oiseaux ou d'autres oiseaux lors d'une vente ou d'une foire) s'approcher de vos oiseaux.
- Ne partagez pas de matériel avec d'autres propriétaires d'oiseaux.
- Tenez un registre. En tout temps, si vous rajoutez de nouveaux oiseaux à votre élevage, assurez-vous d'obtenir leurs antécédents complets, notamment en matière de maladies et de vaccins, et conservez les coordonnées du fournisseur au cas où vos oiseaux deviendraient malades, afin qu'il soit possible de retracer leur élevage d'origine.
- Gardez les nouveaux oiseaux et ceux qui reviennent de foires à l'écart et préférentiellement dans un lieu avec une ventilation différente (en quarantaine) pour une période d'au moins 2 à 4 semaines après leur retour à la maison, et surveillez la présence de signes de maladie. Nettoyez et désinfectez les cages et le matériel utilisés pour ces oiseaux. Enfilez des vêtements et des couvre-chaussures réservés à cette fin et utilisez du matériel distinct lorsque vous manipulez des oiseaux en quarantaine. Occupez-vous toujours de ces oiseaux en dernier. Si le même matériel et les mêmes vêtements doivent être utilisés, nettoyez et désinfectez-les avant et après vous être occupé de ces oiseaux. Lavez-vous les mains lorsque vous passez d'un groupe d'oiseaux à l'autre.

Renseignements additionnels :

- <http://www.omafra.gov.on.ca/french/livestock/poultry/smallflock.html>
- <http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/organic/news/2015/2015-02a2.htm>
- <http://inspection.gc.ca/animaux/animaux-terrestres/maladies/notions-de-base-sur-la-sante-des-oiseaux/fra/1323643634523/1323644740109>

Centre d'information agricole :

1 877 424-1300

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

www.ontario.ca/maaaro